



# Présentation des évolutions du Fact

Jeudi de l'Aract Aquitaine  
4 mars 2016

# Rappel

**Le FACT : Une aide financière publique pour les entreprises (secteur privé).**

- **Finance l'intervention d'un consultant dans l'entreprise**
- **Action d'amélioration des conditions de travail, caractère innovant et expérimental**
- **Co-financement**
- **Convention signée entre l'Anact et l'entreprise**

# Actions pouvant être financées

3

- Expérimentations en matière de la **qualité de vie au travail**
- Actions de prévention des risques et promotion de la santé
- Actions de prévention de la pénibilité et Maintien durable en emploi
- Actions en lien avec le **management du travail**

# De nouvelles prises en charge par action

**1/ Action individuelle : 14 jrs**

**2/ Action collective : 8 jrs x nb Entreprises + 6 jrs coordination, capitalisation, évaluation.**

**3/ Action de branche (nationale ou territoriale) :**

**80% maximum** du montant du coût global du projet avec un max de 100 000 euros (capitalisation transfert, diffusion d'outils et méthodes).

# Comment solliciter le Fact aujourd'hui ?

## DEUX APPELS À PROJETS PROGRAMMÉS EN 2016

**1<sup>er</sup> appel à projet : « Qualité de vie au Travail et Numérique » en février 2016**

**Date limite de dépôt des dossiers : 25/04/2016**

**2<sup>nd</sup> appel à projet sur la prévention de la pénibilité en septembre**

# 1<sup>er</sup> appel à projet : QVT et Numérique

6

## Trois types de projets privilégiés :

- 1/ Analyse des impacts du numérique et prévention des risques
- 2/ Innovations numériques en matière de conception et d'organisation du travail.
- 3/ Management et transformation numérique

Enveloppe globale de l'appel à projet : 700 000 euros.

*Documents téléchargeables de l'appel à projet sur : [www. aquitaine.aract.fr](http://www.aquitaine.aract.fr)*

# Quelques exemples...

7

## 1/ Impacts du numérique et prévention des risques

*Ex. Expérimenter des démarches de prévention afin de réduire les impacts négatifs du numérique sur la performance de l'entreprise, les conditions de travail et la QVT.*

## 2/ Innovations en matière de conception et d'organisation du travail

*Ex. Démarche d'intégration des conditions de travail dans les projets de transformation numérique.*

## 3/ Management et transformation numérique

*Ex. Démarche visant à agir sur l'évolution des pratiques managériales liées aux transformations numériques.*

*Merci pour votre attention, l'Aract Aquitaine se tient à votre disposition pour toutes questions.*

*Vous pouvez également contacter :*

Mission Fact

192 Avenue Thiers, CS 800 31, 69457 LYON CEDEX 06

Lyon

Tél : 04 72 56 14 73

Courriel : [infofact@anact.fr](mailto:infofact@anact.fr)